



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT
S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT Z2019-5 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE Z2019 ET SES AMENDEMENTS EN VUE D'INTERDIRE
LES PROJETS INTÉGRÉS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 novembre 2022, le conseil municipal a adopté par résolution le 1^{er} projet du *Règlement Z2019-5 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 en vue d'interdire les projets intégrés commerciaux sur le territoire et d'interdire les projets intégrés résidentiels sur tout le territoire sauf la zone V2-3*.

L'objet de ce règlement est d'abroger les dispositions autorisant les projets intégrés commerciaux et d'abroger les dispositions autorisant les projets intégrés résidentiels à l'exception des dispositions autorisant de tels projets dans la zone V2-3.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones P1, P2, S1, S3, V2-1 et V2-2; l'illustration de ces zones et des zones contiguës à celles-ci est jointe au présent avis et peut être consultée au bureau municipal situé au 260, rue de l'Église à Napierville.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **24 novembre 2022 à 19h**, à la salle du conseil située au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 16 novembre 2022.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

ANNEXE - ILLUSTRATION DES ZONES VISÉES

